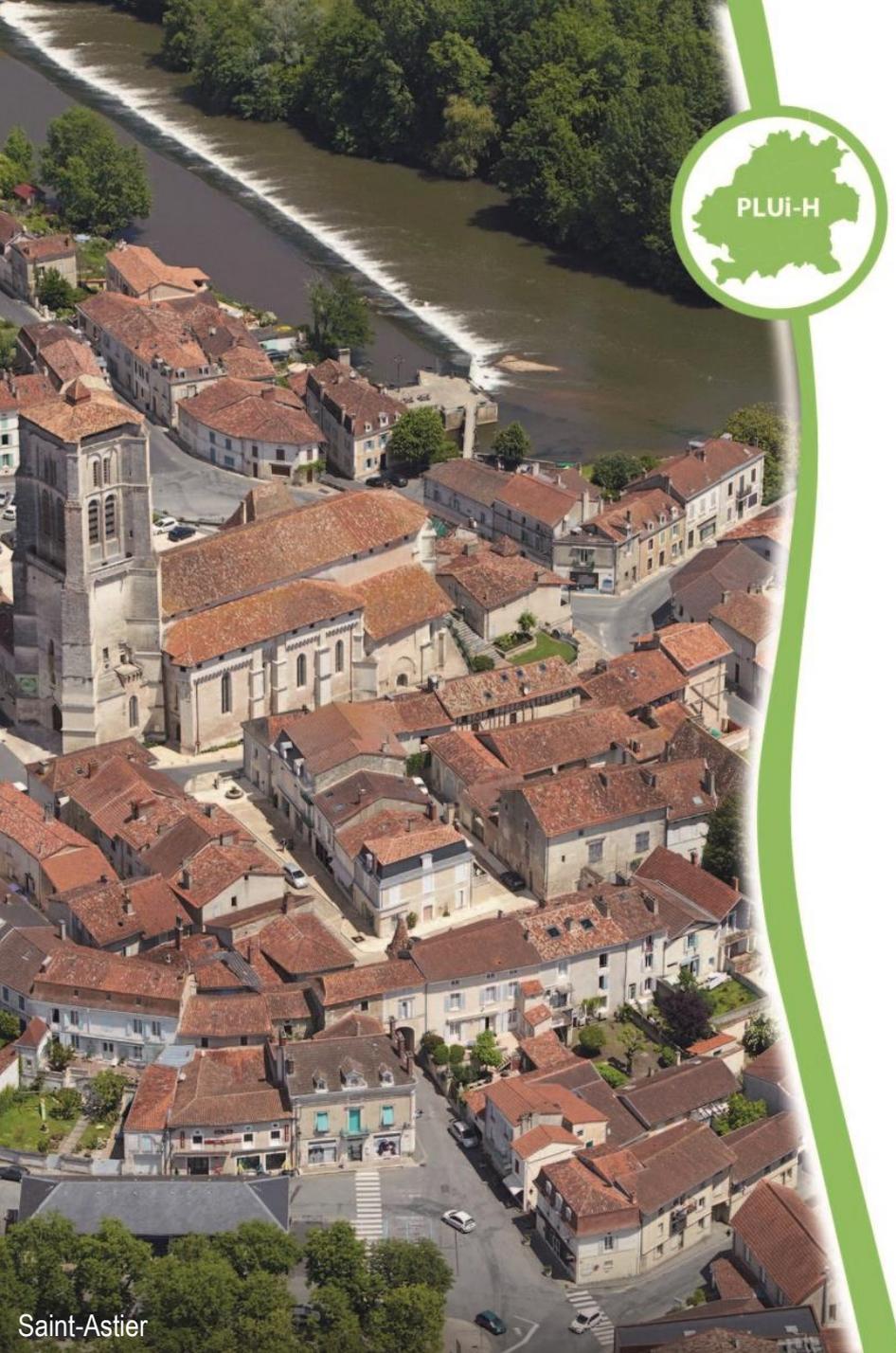




Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Réunion Publique

Novembre 2017





QU'EST-CE-QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL?



Le PLUi-H : Qu'est-ce que c'est ?

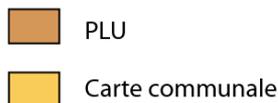
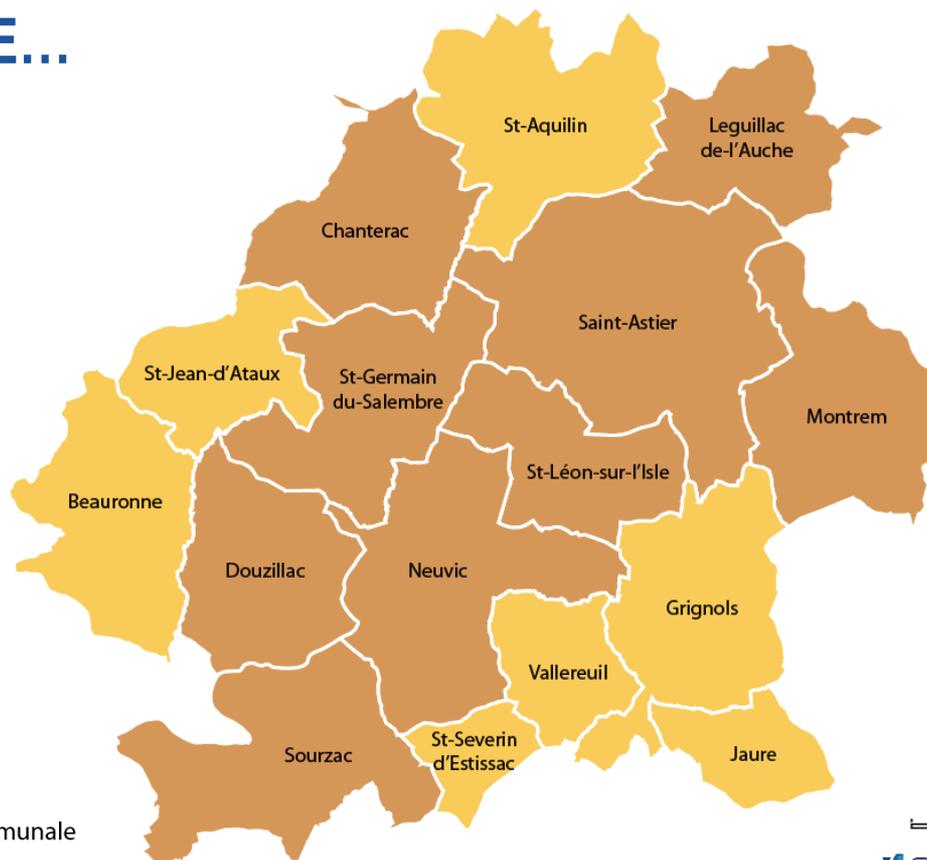
PLUi-H

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE...

... qui devra **traduire le projet politique** d'aménagement et de développement durables du territoire de la communauté de communes de la CCIVS pour les 10 à 15 prochaines années

UN PROJET SOLIDAIRE...

... qui devra garantir la **cohérence** et la **complémentarité** du développement de chaque commune du territoire pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.



Le PLUi-H : Qu'est-ce que c'est ?

PLUi-H

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Le PLUi définit **4 types de zones** :

- Les zones urbaines
- À urbaniser
- Naturelles
- Agricoles

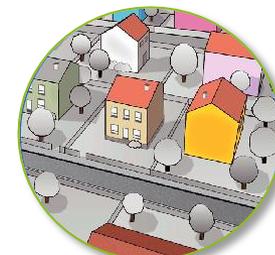
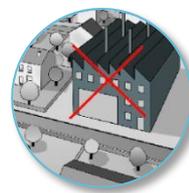
Et **régleme**nte le **droit des sols** de chaque parcelle, publique ou privée au sein de ces zones.

Pourquoi le « I » ?

Pour intercommunal : problématique des communes mais dans une vision globale, enjeux collectif...

Pourquoi le « H » ?

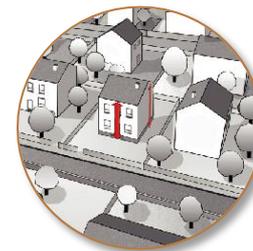
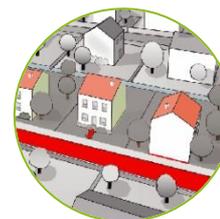
Pour habitat : il permet de fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'habitat



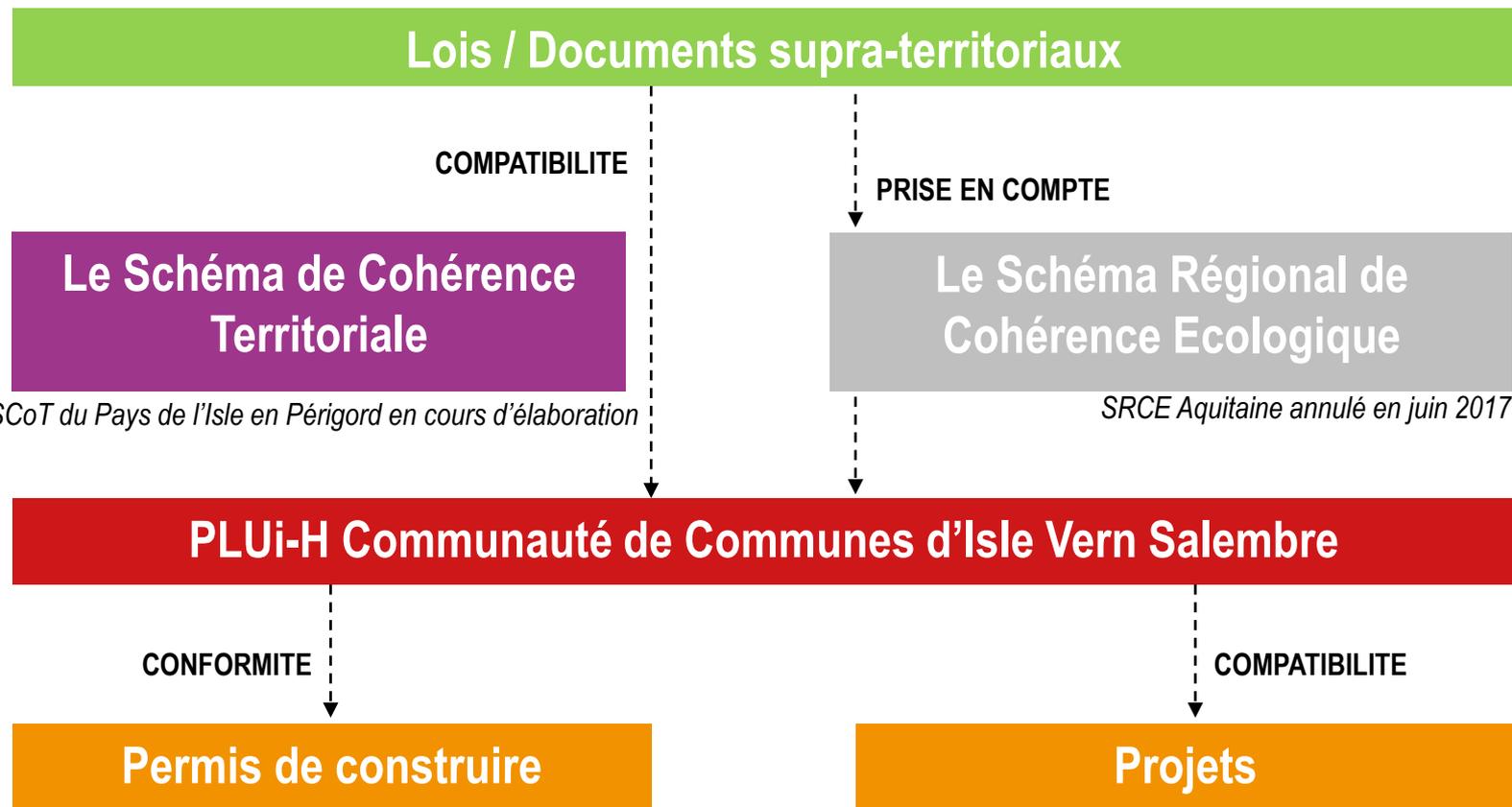
VAIS-JE POUVOIR
CONSTRUIRE ?

QUELS SERONT
LES ESPACES NATURELS
ET LES ZONES AGRICOLES
PRÉSERVÉS ?

OÙ VONT POUVOIR
S'INSTALLER LES SERVICES
ET LES ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES ?



Le PLUi-H : Quel cadre ?



Le PLUi-H : Quel cadre ?



DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES RECENTES

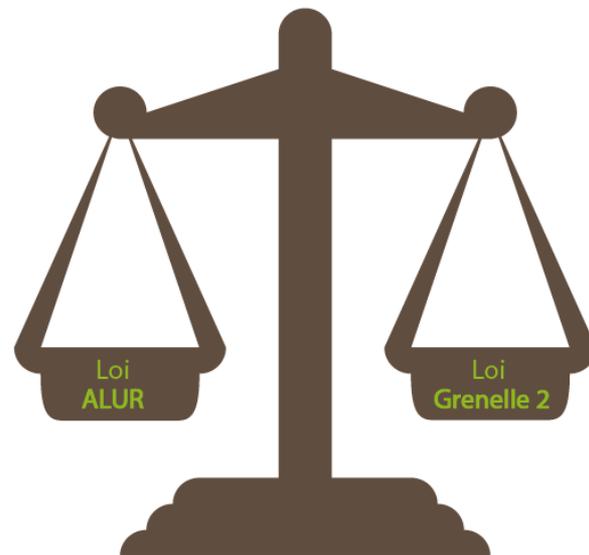
...qui modifient de façon importante le droit de l'urbanisme **dans une perspective de transition écologique des territoires**

Les leviers

- Le développement de la planification stratégique
- La rénovation des règles d'urbanisme

Les objectifs

- Faciliter la construction de logements tout en luttant contre la consommation excessive d'espace
- Mobiliser en priorité les terrains bien situés et déjà équipés et la densification des secteurs urbanisés
- Renforcer les possibilités du code de l'urbanisme pour lutter contre la consommation d'espace



L'environnement est désormais placé au cœur du document d'urbanisme qui doit comporter :

- Une analyse de la **capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis**
- Une **analyse de la consommation foncière sur les 10 dernières années**
- Des **objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace** établis en cohérence avec les perspectives démographiques et économiques fixées

Le PLUi-H : Quel contenu et calendrier ?



LE DIAGNOSTIC



Qu'elle est la situation actuelle ?

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

2016

PADD



Quel territoire voulons-nous à l'avenir ?

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030

2017

LE REGLEMENT LE ZONAGE ET LES OAP



Comment atteindre notre but ?

La traduction du PADD au sein du règlement de zonage qui détermine « où et comment construire ? »

2018

LA VALIDATION



Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Recueil des avis des partenaires et enquête publique

2019



DU DIAGNOSTIC AU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

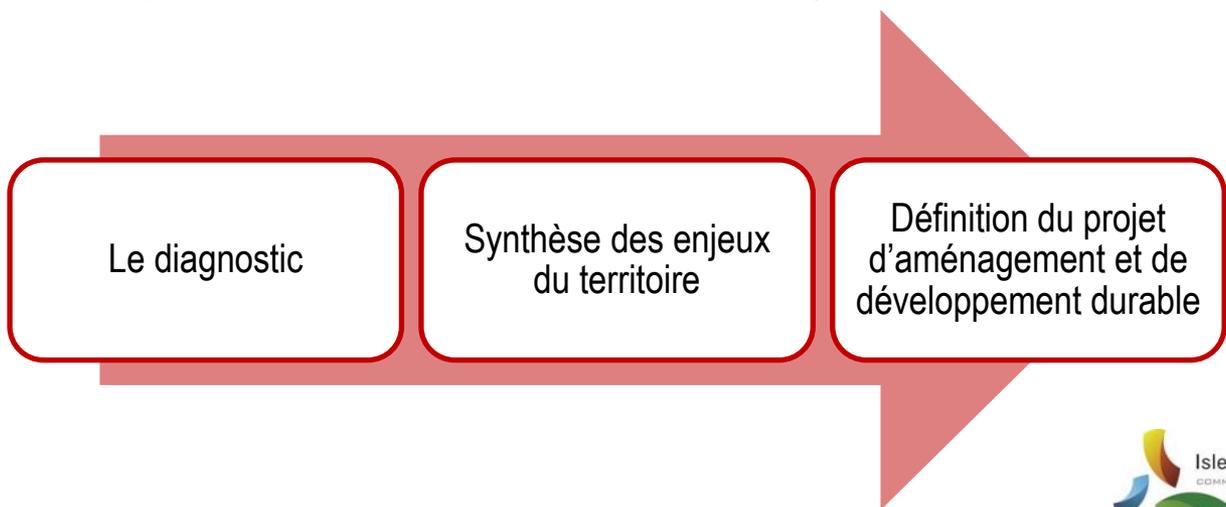




Qu'est ce que le projet d'aménagement et de développement durable ?

Clef de voute du PLUi, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est :

- ✦ Un document politique exprimant le **projet de la collectivité à horizon 2030 à l'échelle des 16 communes** de la Communauté de Communes d'Isle Vern Salembre
- ✦ Un **document d'orientation stratégique** qui **définit les choix de la collectivité** en matière d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement
- ✦ visant à **répondre aux besoins** exprimés dans le diagnostic



La CCIVS aujourd'hui



Communauté de Communes composée de 16 communes depuis le 1^{er} janvier 2017

18 989 habitants en 2014
(source : Insee)

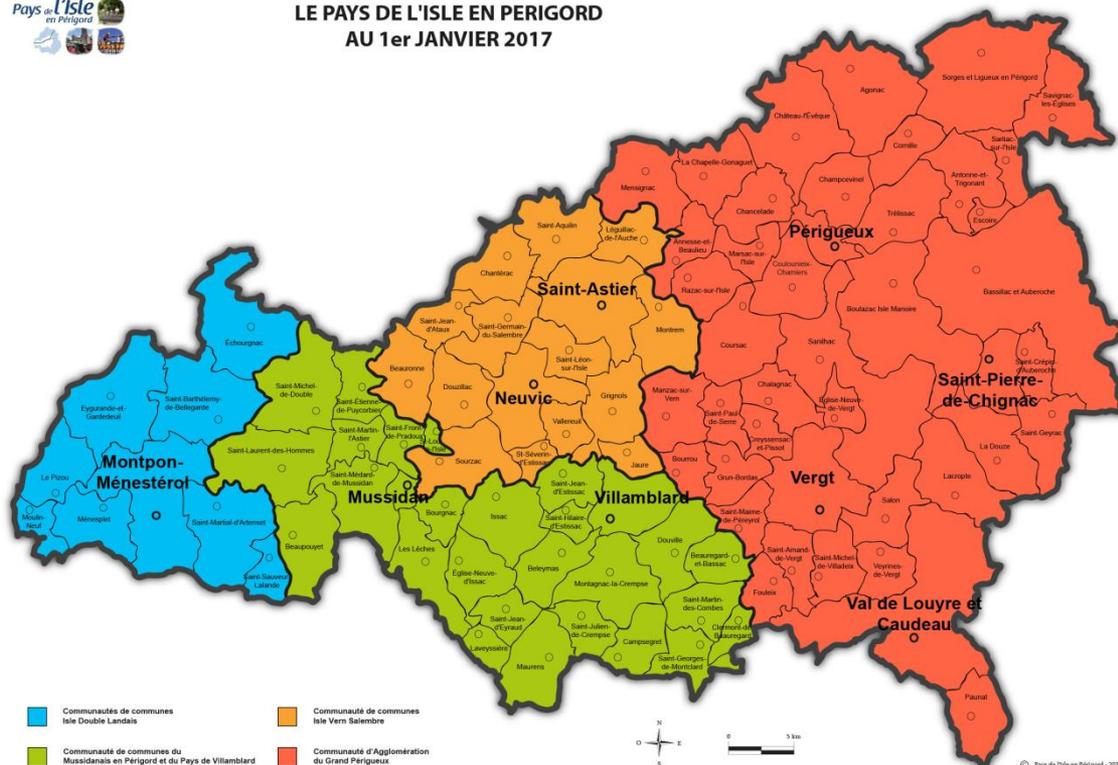
0,76% de croissance annuelle depuis 1990

Une localisation en deuxième couronne de Périgueux (moins de 20 kms) qui confère à la collectivité un fort dynamisme, notamment résidentiel

La vallée de l'Isle, colonne vertébrale du territoire



LE PAYS DE L'ISLE EN PERIGORD
AU 1er JANVIER 2017





LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

- **Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales**
- **Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS**
- **Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous**
- **Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique**
- **Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles**
- **Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants**





LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

- **Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales**
- **Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS**
- **Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous**
- **Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique**
- **Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles**
- **Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants**

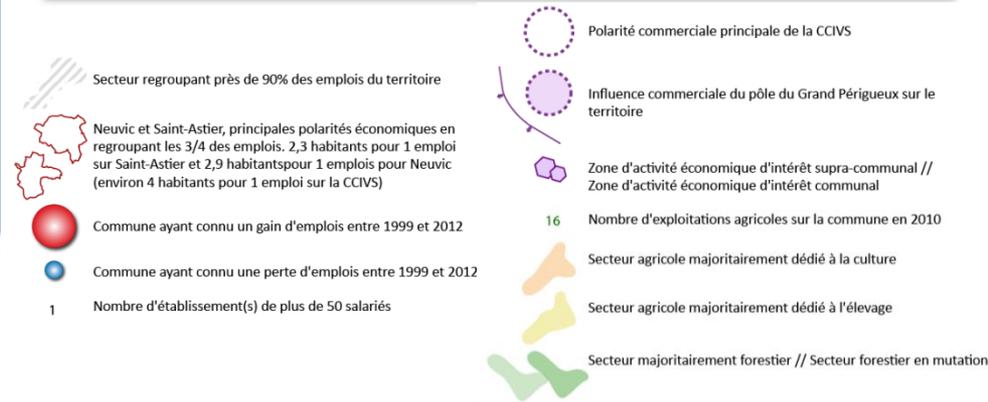
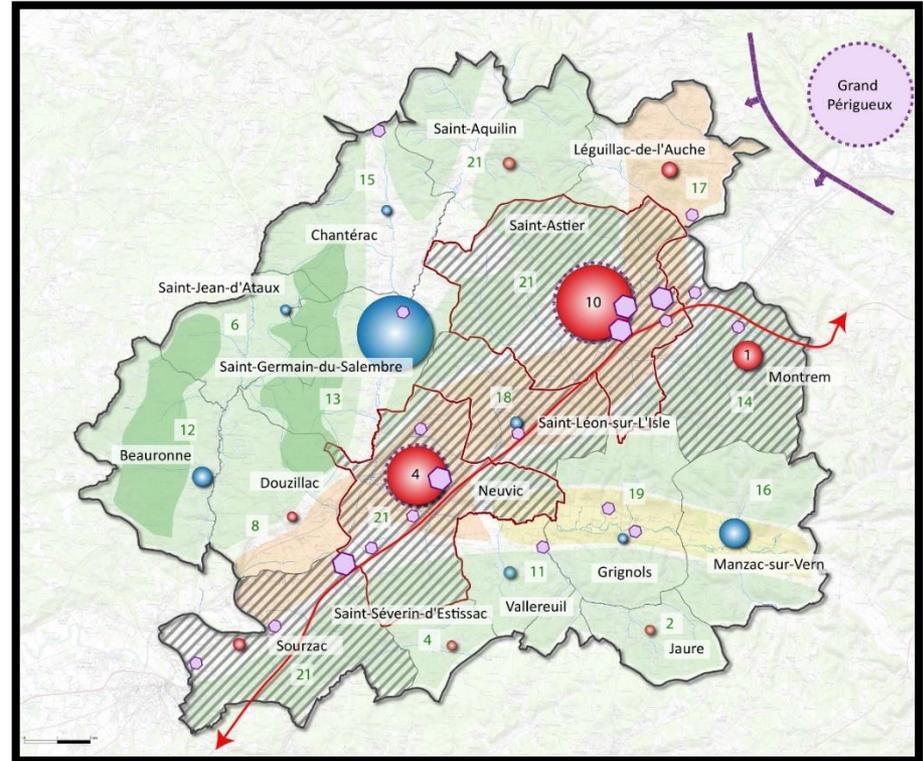


DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET LE TOURISME EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES LOCALES

PLUi-H

➔ Aujourd'hui

- 4 774 emplois / 7 857 actifs
- 4 habitants pour 1 emploi sur la CCIVS
- 886 établissements économiques et 35 ZAE
- 87% des emplois dans les communes de la vallée de l'Isle (Sourzac, Neuvic, Saint-Léon-sur-L'Isle, Saint-Astier, Montrem)
- Une situation géographique avantageuse et une bonne desserte autoroutière
- Un nombre d'actifs et d'emplois liés au territoire en augmentation (notamment sur St-Astier et Neuvic)
- Un nombre d'actifs occupés en augmentation depuis 1999 mais en stagnation depuis 2007
- De nombreuses zones d'activités concurrentes, difficiles à commercialiser
- Une agriculture plurielle aux fonctions multiples et une sylviculture en développement sur le territoire
- Un nombre d'emplois en baisse dans les communes les plus rurales et une agriculture globalement fragilisée (perte d'actifs et d'espaces agricoles)
- Un secteur touristique qui reste encore faible à l'échelle de la communauté de communes en comparaison avec le reste du département



DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET LE TOURISME EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES LOCALES



PLUi-H

➔ Et demain ?

- Développer deux parcs d'activités majeurs pour accueillir de nouvelles entreprises
- Maintenir les zones d'activités secondaires bâties disposant de terrains «communaux» ou «communautaires» encore disponibles
- Maintenir et renforcer si possible l'offre commerciale de proximité
- Favoriser le maintien de l'activité agricole et préserver les terres agricoles de qualité
- Favoriser l'installation de maraîchers par la mise à disposition de terrains
- Préserver les espaces naturels, les paysages, l'architecture, le patrimoine historique, support de l'attractivité touristique du territoire et vecteur de son développement
- Aménager des circuits thématiques autour de la gastronomie, des chevaliers Talleyrand-Périgord et du patrimoine industriel
- Améliorer et valoriser les chemins de randonnée
- Permettre la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Grignols
- Identifier les autres sites susceptibles de connaître un développement touristique
- Permettre l'aménagement d'aires de repos ou de loisirs sur les sites ou itinéraires identifiés à vocation touristique

LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

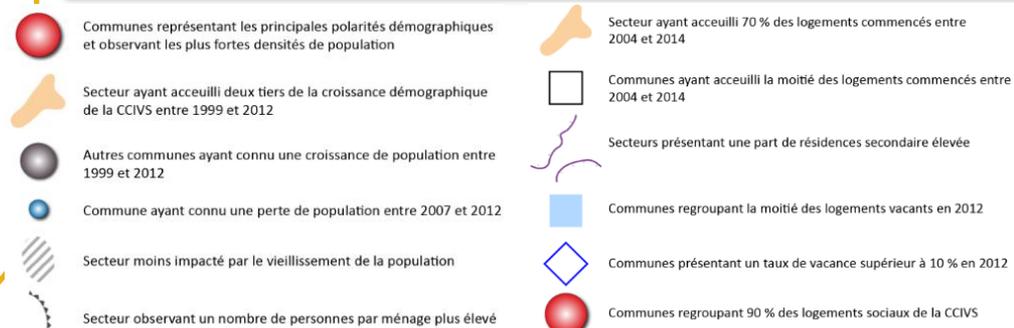
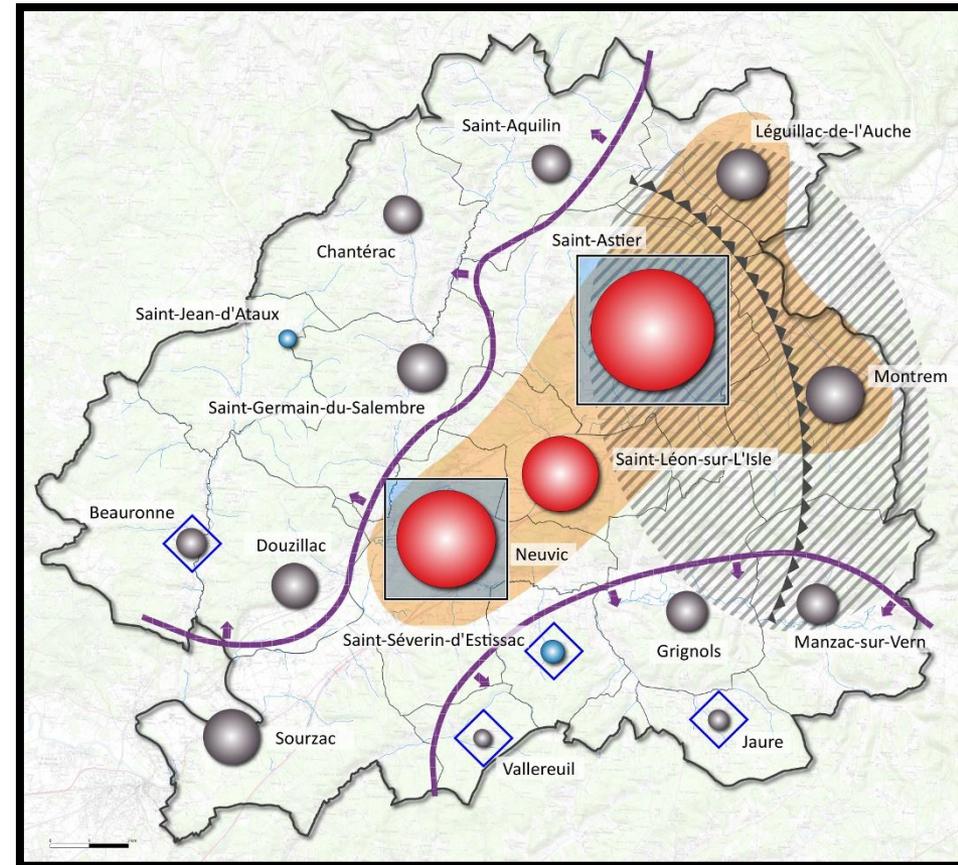
- Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales
- Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS
- Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous
- Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique
- Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles
- Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants

ASSURER LE MAINTIEN DU DYNAMISME LOCAL DE L'ENSEMBLE DES VILLES ET VILLAGES

PLUI-H

➔ **Aujourd'hui**

- 18 989 habitants (+0,76 % par an) depuis 1990
 - 68 % : la part de la croissance démographique de la CCIVS localisée sur les seules communes de Léguillac, Montrem, Neuvic, Saint-Astier et Saint-Léon
 - Indice de jeunesse égal à 0,7
 - 10 192 logements (environ 130 logements commencés/an)
 - 10% du parc de résidences secondaires, 8% de logements vacants et 6% de logements sociaux
 - 90% d'habitat individuel
- Une augmentation importante de la population sur le territoire et un solde migratoire fortement positif
 - Un dynamisme porté par la proximité de la ville de Périgueux
 - Un dynamisme contrasté sur le territoire et une augmentation marquée par un vieillissement de la population
 - Une augmentation moins forte sur les polarités
 - Une forte augmentation des ménages d'une personne
 - Une augmentation du nombre de logements moins importante que celle des ménages
 - Une distorsion entre la taille des ménages et la taille des logements
 - Une forte augmentation de la vacance sur le territoire
 - Des revenus bas qui posent la problématique de l'accès à la propriété pour les primo-accédants et les personnes âgées



ASSURER LE MAINTIEN DU DYNAMISME LOCAL DE L'ENSEMBLE DES VILLES ET VILLAGES

PLUI-H

➔ Et demain ?

En termes d'équipements et services

- Maintenir un bon niveau d'équipements, favoriser la proximité en adaptant l'offre aux besoins réels des habitants, et privilégier un maillage cohérent et équilibré des équipements sur le territoire communautaire
- Programmer la construction de nouveaux équipements
- Rénover et mettre aux normes des équipements communautaires
- Développer l'offre de santé de proximité
- Renforcer le commerce de proximité au sein des centres-villes et villages

En termes d'aménagement qualitatif des bourgs et hameaux

- Recentrer l'urbanisation principalement autour des bourgs et des hameaux situés à proximité des écoles, des services, des commerces, des transports collectifs et du réseau d'assainissement
- Aménager les espaces publics et embellir les bourgs
- Encadrer l'aménagement de nouveaux quartiers « durables » en cœur ou en extension de bourg, en essayant de favoriser une certaine mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle

En termes d'habitat

- Accompagner la mise en œuvre de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour lutter contre la vacance et la dégradation des logements et mobiliser environ 10% des nouvelles résidences attendues pour 2030 au sein du parc existant en réhabilitation (soit environ 200 logements)
- Diversifier l'offre de logements afin de répondre à l'ensemble des besoins exprimés : développer notamment l'offre locative sur l'ensemble du territoire, rechercher les solutions de logements et d'hébergement spécifiques (jeunes décohabitants, personnes âgées, etc.), etc.
- Accompagner la sédentarisation des gens du voyage



LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

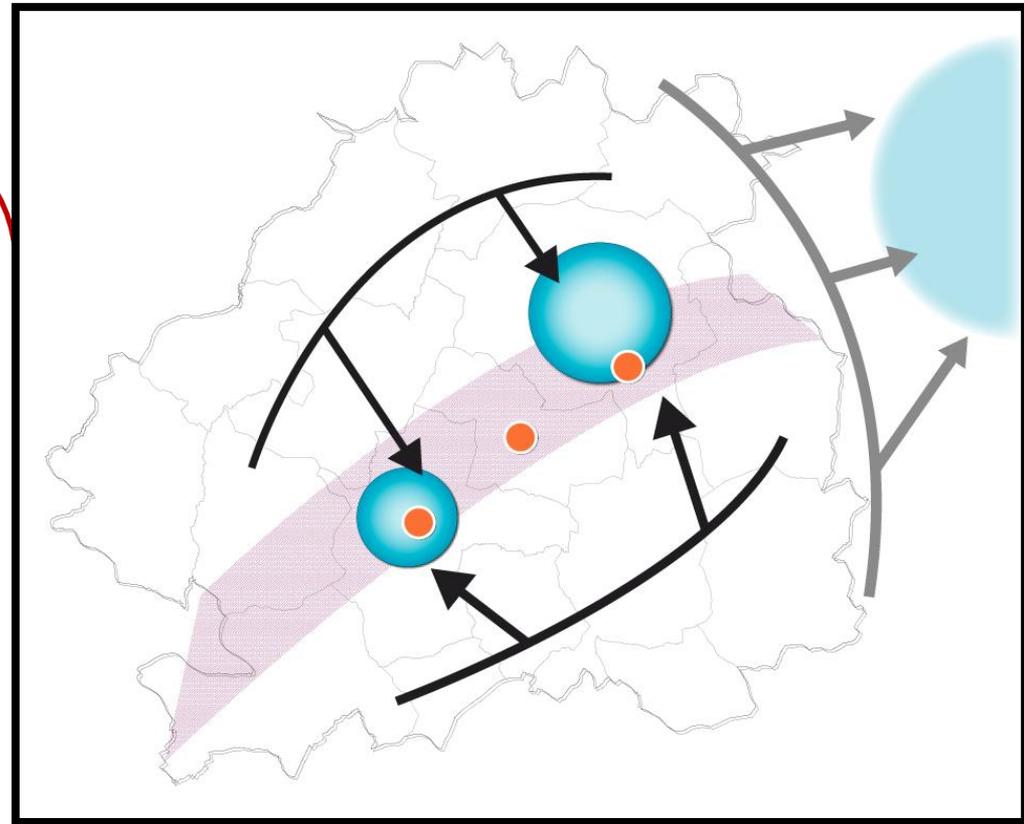
- Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales
- Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS
- Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous
- Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique
- Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles
- Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants

DIVERSIFIER LES MOBILITÉS ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

PLUi-H

➔ **Aujourd'hui**

- L'autoroute A89 Bordeaux-Périgueux avec deux échangeurs sur le territoire
- 1 gare ferroviaire et 3 points d'arrêts sur la collectivité
- Une omniprésence de la voiture, y compris sur de courtes distances
- 90% des déplacements domicile-travail en voiture individuelle
- Une offre de transport multimodale – routier, collectif, cyclable – conséquente
- Des démarches engagées pour améliorer la desserte ferroviaire : trame et aménagement des points d'arrêts, niveau de service...
- Des attentes exprimées en termes de fiabilité et régularité
- Des gares à aménager et à mieux relier aux zones d'habitat
- Une « colonne vertébrale » modes doux récemment mise en place
- Un usage modes doux utilitaire peu développé, y compris dans les communes les plus importantes.



Agglomération polarisante : Périgueux, ses périphéries Ouest et Est ; emploi, services, enseignement supérieur, commerces



Attractivité externe au territoire de la CCIVS



Pôle urbain local attractif : emploi, services, enseignement



Attractivité interne au territoire de la CCIVS



Corridor de concentration de l'offre et des infrastructures



Points d'arrêts ferroviaires avec offre en cours de renforcement

DIVERSIFIER LES MOBILITÉS ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ



➔ Et demain ?

- Augmenter le potentiel des points d'arrêts ferroviaires
 - Densifier autour des gares pour augmenter le bassin d'usagers potentiels
 - Densifier l'axe bourg – gare pour « rapprocher » la gare de la ville, notamment sur Neuvic
 - Améliorer les liaisons vers les gares et notamment en modes doux : trottoirs, voies vertes
 - Développer le quartier de gare : information multimodale ; commerces de proximité
 - Aménager les parkings et les abords des gares de Saint-Astier, Saint-Léon-sur-l'Isle et Neuvic-sur-l'Isle dans une logique multimodale
- Favoriser le développement des courtes distances et des modes doux
 - Urbaniser en continuité du tissu bâti existant et/ou à proximité des pôles générateurs de déplacements
 - Généraliser les zones 30 / zones de rencontre dans les bourgs ruraux et les centres denses des communes plus importantes
 - Améliorer les traversées de bourgs
 - Marquer les transitions entre espace rural et espace urbain (entrées de villes/bourgs)
- Promouvoir des pratiques alternatives à l'autosolisme pour les déplacements domicile-travail
 - Prévoir l'implantation d'aires de covoiturage (y compris de très petites dimensions) en identifiant les principales destinations et itinéraires des communes. Dans les communes rurales peu sujettes à une pression du stationnement, les positionner en centre-bourg peut être un levier de fréquentation des commerces de proximité ; et poursuivre la politique de communication/ sensibilisation sur le covoiturage et le stop organisé (Rezopouce)
 - Promouvoir l'usage bus, auprès du public scolaire et non scolaire
 - Etudier la possibilité d'un transport à la demande des communes périphériques – vers les deux points d'arrêts ferroviaires principaux, les bourgs principaux, les secteurs de marchés et autres pôles structurants.
- Accompagner le développement des véhicules électriques par le déploiement des bornes de recharge



LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

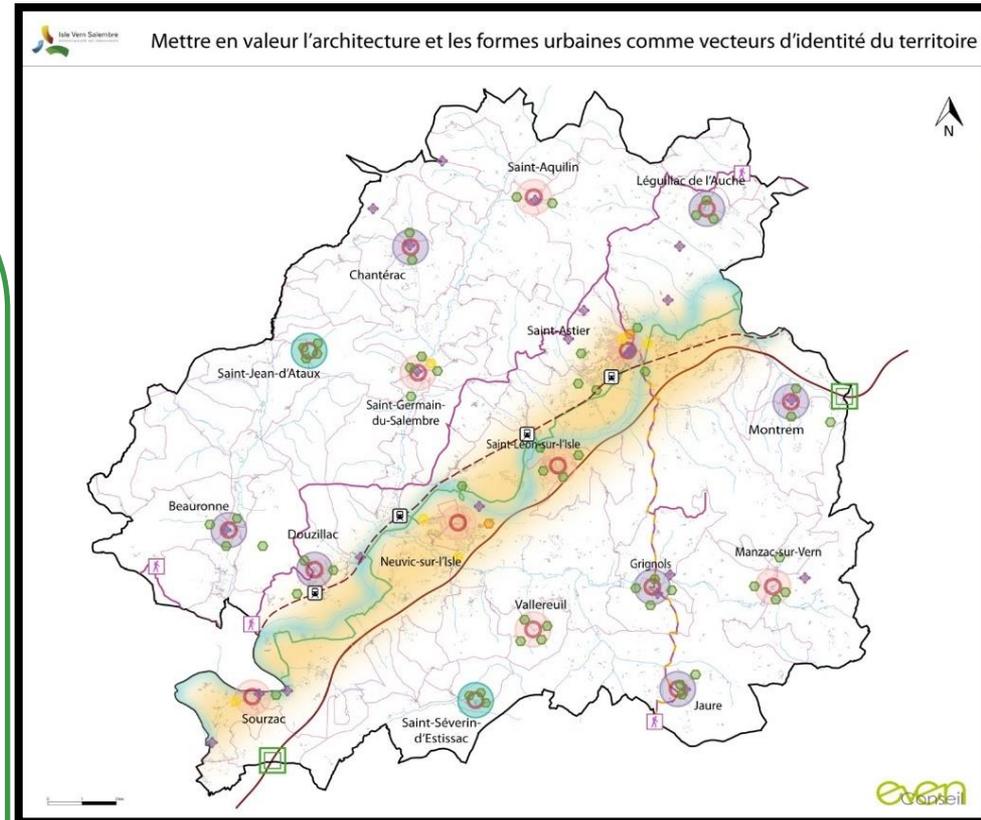
- Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales
- Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS
- Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous
- Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique
- Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles
- Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants

METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, L'ARCHITECTURE LOCALE ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE

PLUi-H

➔ Aujourd'hui

- Un relief marqué et varié offrant des vues remarquables
- Une singularité de composition du territoire, à la confluence du bassin d'Aquitaine et du massif central, un enjeu fort sur lequel s'appuyer : un paysage fortement structuré par le relief et le réseau hydrographique autour de l'Isle
- Une activité agricole qui structure et organise l'occupation du sol, dans les vallées
- Une valorisation importante du patrimoine naturel
- Une forte pression foncière sur les zones naturelles, liée à la proximité de Périgueux
- Une mutation des activités liées aux forêts à surveiller
- Un maillage bocager en cours de disparition et des infrastructures créant des ruptures dans le territoire
- Une hétérogénéité de formes et d'implantation des villages
- Des entrées de ville traditionnellement de qualité et bien marquées
- Des lisières urbaines traditionnellement de qualité et bien intégrées
- De nombreux éléments de patrimoine classé
- Une architecture rurale remarquable et variée, basée sur les matériaux locaux
- Une tendance au mitage et au développement urbain linéaire
- Un patrimoine bâti pas toujours mis en valeur



Un développement à adapter aux implantations des villages

- Village de plaine ou de fond de vallée
- Village en pente
- Village de plateau

Un risque de perte d'identité des entrées de ville et de dénaturation des franges urbaines des villages de la plaine de l'Isle

- Des cœurs de bourgs à conforter
- ◆ Un patrimoine bâti remarquable

Des circuits de découverte du territoire

- Véloroute voie verte de la vallée de l'Isle
- Vaste réseau de chemins de randonnées balisés
- Sentiers de Grande Randonnée
- Chemin de St-Jacques de compostelle
- Autres sentiers : PDIPR
- La vallée de l'Isle comme support de circuits touristiques à conforter
- Une réflexion sur la mise en valeur du réseau hydrographique secondaire à mener

Entrées de territoire, aux paysages qualitatifs mais non marqués

- Entrées de ville routière :
 - De qualité
 - A conforter
 - A requalifier
- Entrées piétonnes :
 - Par voie ferroviaire : peu marquées
 - Par chemin de Grande Randonnée : une image champêtre du territoire
- Voie ferrée
- Autoroute A89

METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES, L'ARCHITECTURE LOCALE ET LE PATRIMOINE HISTORIQUE



➔ Et demain ?

- Protéger la patrimonialité du territoire pour renforcer son attractivité démographique et touristique
 - Préserver l'intégrité des paysages les plus remarquables / Limiter le mitage / Protéger les cônes de vue et les panoramas / Préserver les lignes de crête / Préserver et valoriser les continuités paysagères naturelles formées par les cours d'eau au sein des espaces urbanisés
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et historique, hérité du passé, qui marque l'identité du territoire
 - Valoriser les bourgs historiques / Réhabiliter le patrimoine rural traditionnel
- Faciliter l'intégration des nouvelles constructions dans le paysage naturel et bâti environnant
 - Limiter l'impact des nouvelles constructions / traiter qualitativement les transitions entre les nouveaux espaces bâtis créés et les zones naturelles et agricoles voisines
 - Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à des espaces extérieurs qualitatifs
- Tisser des liens avec le patrimoine local
 - Porter une attention particulière à l'accroche des nouvelles opérations de construction avec le tissu existant pour ne pas générer de rupture brutale
- Soigner les entrées de villes et de villages
- Constituer des espaces publics enrichissant les cœurs de villes et de villages, valorisant le patrimoine et le caractère rural



LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

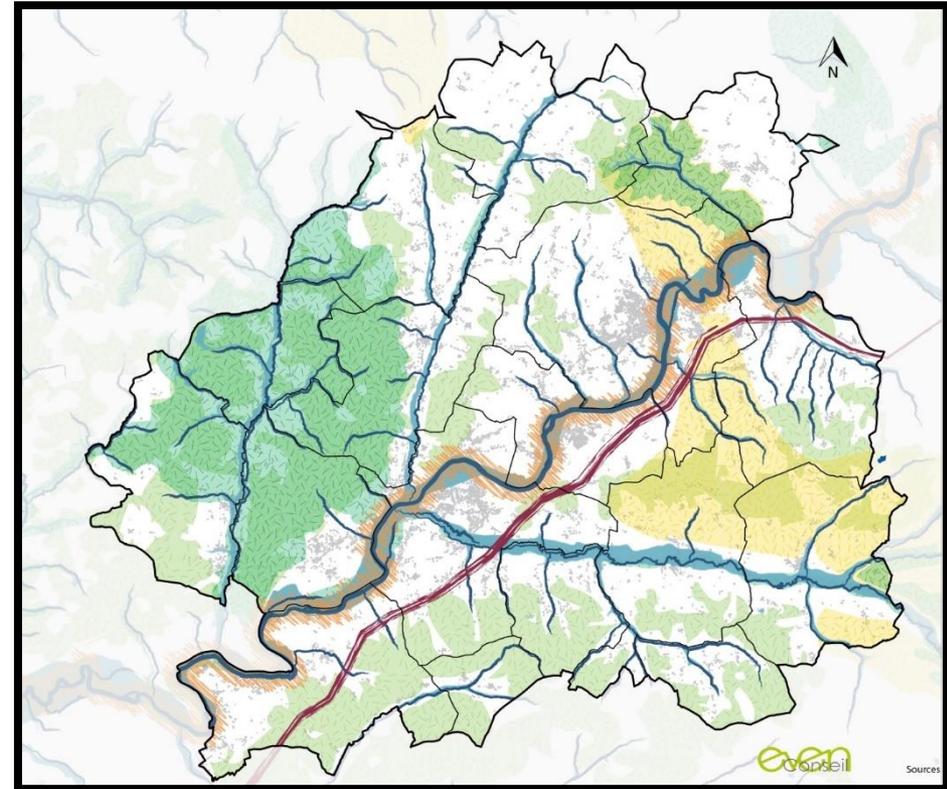
- Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales
- Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS
- Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous
- Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique
- Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles
- Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants

PRÉSERVER ET VALORISER LA RICHESSE DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES AGRICOLES



➔ Aujourd'hui

- 5 entités paysagères marquées par une diversité biologique importante
 - 2 sites Natura 2000, 7 ZNIEFF de type 1, 1 ZNIEFF de type 2
 - 25% de la superficie du territoire couverte par les périmètres institutionnels
 - 5 cours d'eau identifiés comme réservoir/corridor de la trame bleue par le SRCE Aquitaine
- Un territoire à dominante naturelle : une ressource forestière considérable, un réseau de milieux aquatiques développé
 - Des secteurs encore « intègres », peu fragmentés, à haute richesse biologique
 - La vallée de l'Isle : un corridor écologique majeur pour de nombreuses espèces
 - Une mosaïque paysagère, marquée par des linéaires herbacés, des haies et fourrés en connexion avec les espaces ouverts
 - Une qualité environnementale menacée : déprise agricole entraînant la fermeture des milieux, développement urbain induisant l'artificialisation des sols et la dégradation de certains milieux
 - Une très nette régression des perméabilités écologiques le long de la vallée de l'Isle
 - Un territoire marqué par le mitage et les extensions linéaires, qui accentuent la fragmentation des espaces naturels et agricoles



Les éléments de la Trame verte

-  Protéger les coeurs de biodiversité (ZNIEFF, sites Natura 2000, APPB)
-  Préserver de la fragmentation- les boisements majeurs du territoire
-  Conserver les grandes continuités naturelles appartenant aux milieux ouverts
-  Rétablir une mosaïque paysagère le long de la vallée de l'Isle (prairies, ripisylves, boisements alluviaux) et lutter contre sa fragmentation

Les éléments de la Trame bleue

-  Protéger strictement les zones humides, notamment associées aux cours d'eaux qui parcourent le territoire
-  Préserver et restaurer les continuités écologiques le long des cours d'eau en maintenant la naturalité des berges

Un territoire rural présentant peu d'éléments fragmentants

-  L'aménagement du territoire, principale contrainte à la libre circulation des espèces
-  Infrastructure majeure freinant les échanges biologiques entre le nord et le sud de la CCIVS

PRÉSERVER ET VALORISER LA RICHESSE DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES AGRICOLES



➔ Et demain ?

- Protéger les continuités écologiques (réservoirs et corridors), supports d'une biodiversité très riche
 - Protéger les forêts de feuillus et forêts mixtes, les forêts marécageuses
 - Protéger strictement les zones humides, présentes sur l'ensemble du territoire
- Enrayer la régression des perméabilités écologiques au sein de la vallée de l'Isle
 - Protéger les prairies humides ou inondables
 - Conserver voire restaurer les corridors de haies
 - Maintenir des coulées vertes le long des cours d'eau, lorsqu'ils traversent des espaces urbanisés
- Concilier le développement urbain et la préservation de la trame verte et bleue
 - Conserver des espaces verts dans les nouvelles opérations d'aménagement
 - Valoriser des espaces naturels stratégiques au contact des zones habitées
- Développer les usages liés à la découverte des paysages naturels en veillant à limiter leurs impacts sur la biodiversité
 - Valoriser la Véloroute Voie Verte et les chemins de randonnée
 - Protéger les abords des cours d'eau tout en autorisant les aménagements nécessaires à leur valorisation et les supports d'activités récréatives et touristiques
 - Développer le tourisme en s'appuyant sur les richesses naturelles du territoire

Axe 5 : Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles

Protéger les continuités écologiques (réservoirs et corridors), supports d'une biodiversité très riche

Préserver les réservoirs de biodiversité

-  Protéger les forêts (de feuillus, mixtes et/ou marécageuses) et éviter la fragmentation
-  Protéger les milieux ouverts thermophiles (pelouses calcaires) : richesse botanique
-  Protéger les prairies permanentes
-  Protéger les cours d'eau et milieux annexes associés (ripisylves, prairies), constituant des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
-  Protéger les zones humides (prairies, boisements) sur l'ensemble du territoire

Préserver et renforcer les corridors écologiques

-  Corridors écologiques fonctionnels, à préserver
-  Corridors écologiques affaiblis, à préserver et renforcer

Enrayer la régression des perméabilités écologiques au sein de la vallée de l'Isle

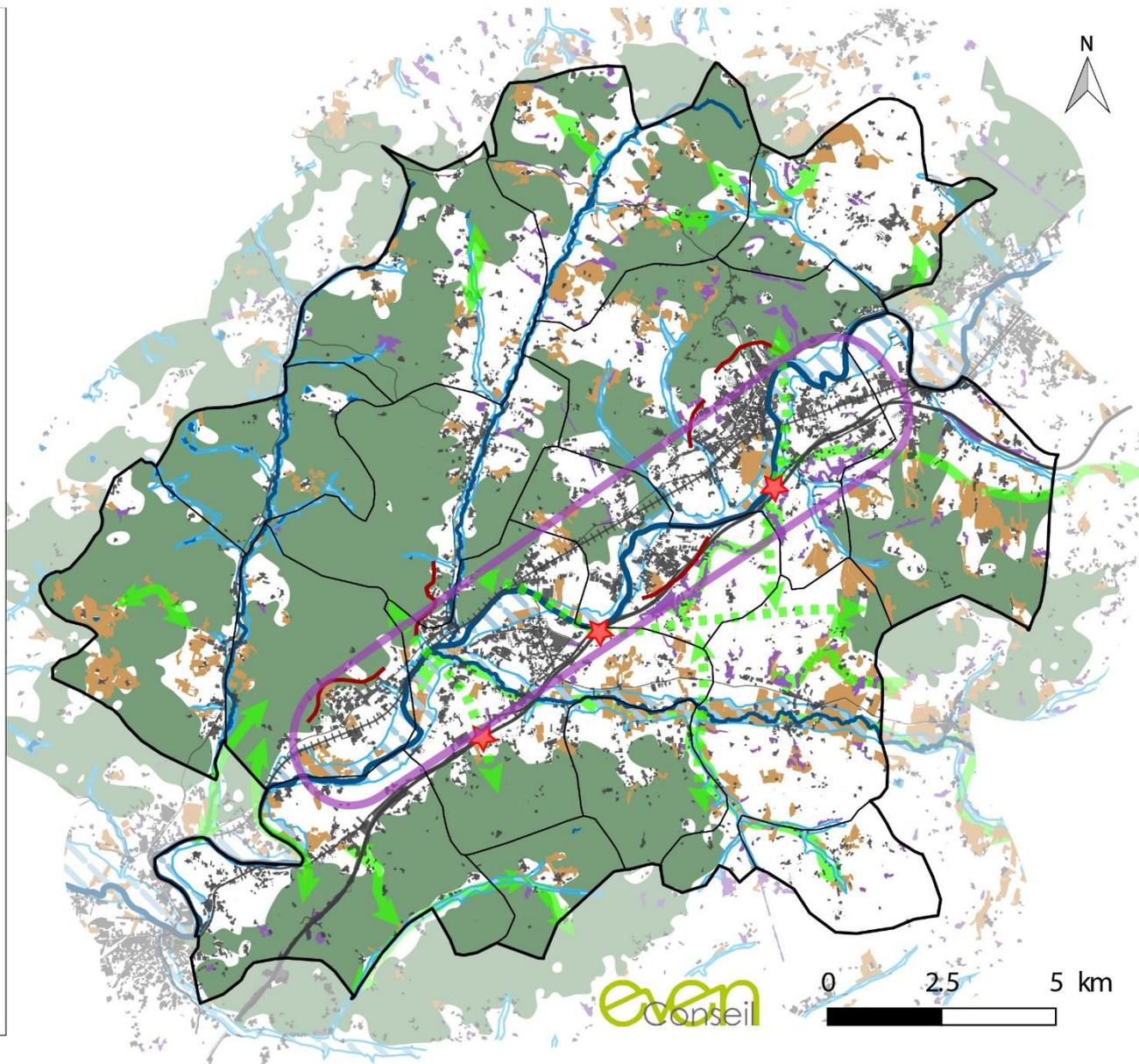
-  Vallée de l'Isle : protéger les prairies humides ou inondables, conserver le réseau de haies, maintenir des coulées vertes le long des cours d'eau et protéger les boisements alluviaux

Concilier le développement urbain et la préservation de la Trame verte et bleue

-  Tissu urbain : valoriser la biodiversité en ville (espaces verts, jardins, alignement d'arbres)
-  Contrôler l'extension de l'urbanisation à proximité des réservoirs et corridors

Obstacles à la Trame verte et bleue répertoriés

-  Réseau routier
-  Réseau ferré
-  Points de conflit principaux (croisement des corridors écologiques terrestres et des routes principales)





LES GRANDES ORIENTATIONS DE DEMAIN POUR LA CCIVS

- **Développer l'économie et le tourisme en s'appuyant sur les ressources locales**
 - **Assurer le développement et garantir le dynamisme local de l'ensemble des villes et villages de la CCIVS**
 - **Diversifier les mobilités et améliorer l'accessibilité pour tous**
 - **Mettre en valeur les paysages, l'architecture locale et le patrimoine historique**
 - **Préserver et valoriser la richesse des milieux naturels et des espaces agricoles**
- **Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé qui valorise les ressources locales et limite les nuisances pour les habitants**

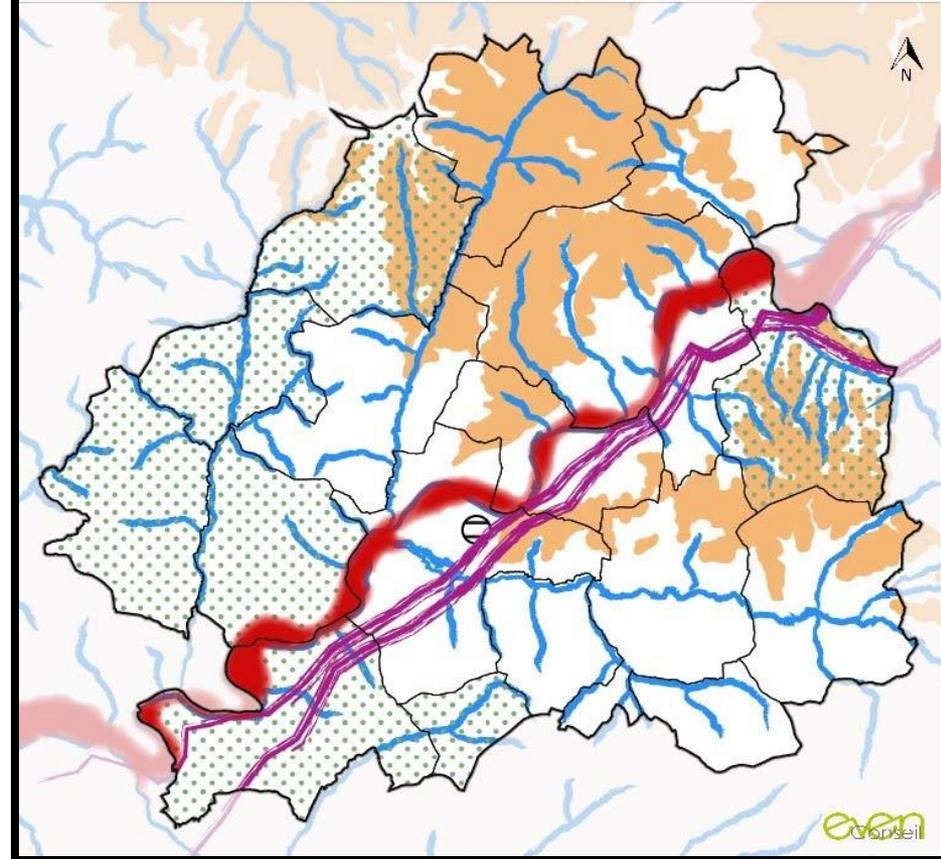
ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ QUI VALORISE LES RESSOURCES LOCALES ET LIMITE LES NUISANCES POUR LES HABITANTS

PLUi-H

➔ Aujourd'hui

- Des risques naturels majeurs encadrés
- Un important risque d'inondation sur la vallée de l'Isle, qui est par ailleurs le secteur privilégié pour le développement urbain et économique : une importante exposition à ce risque
- 2 PPR inondation approuvés sur l'Isle
- De grands boisements et des zones d'habitat dispersées
- 8 Nombre de communes soumises à un aléa fort de feu de forêt
- Un territoire faiblement exposé aux risques technologiques et nuisances
- Des risques technologiques concentrés sur les communes les plus développées : Saint-Astier, Montrem, Neuvis et Saint-Léon-sur-l'Isle
- Un recours au tri et au compostage développé démontrant des bonnes pratiques de gestion des déchets chez les habitants mais un manque d'homogénéité dans le service de collecte

Synthèse des risques majeurs sur le territoire



Un territoire soumis à 3 risques naturels majeurs

- Protéger les éléments susceptibles de contribuer à la réduction du risque d'inondation dans les secteurs les plus vulnérables (en particulier ceux couverts par un PPRi)
- Préserver les berges des cours d'eau et les zones humides associées de toute imperméabilisation

- Prendre en compte le risque de feu de forêt dans les modalités d'aménagement urbain aux portes des massifs boisés
- Etre vigilant sur les modalités de gestion des eaux pluviales afin de ne pas accroître les risques liés aux mouvements des sols argileux pour les constructions

Un territoire rural peu impacté par les risques industriels et nuisances

- ⊖ Prendre en compte le périmètre de protection sur l'établissement classé SEVESO
- Respecter les distances de constructibilité aux abords des axes de communication les plus bruyants

ŒUVRER POUR UN DÉVELOPPEMENT URBAIN MAÎTRISÉ QUI VALORISE LES RESSOURCES LOCALES ET LIMITE LES NUISANCES POUR LES HABITANTS

➔ Et demain ?

- Atténuer les impacts du développement sur la ressource en eau et la gestion des effluents
 - Conduire le développement en resserrant l'enveloppe urbaine de manière à optimiser les investissements publics
 - Recentrer le développement au sein des villages et hameaux existants
 - Développer, dans les opérations d'aménagement les plus denses, des techniques de gestion des eaux pluviales « in situ » (rétention, infiltration directe à la parcelle)
 - Veiller à ne pas ouvrir de secteurs à l'urbanisation sur des terrains accueillant une zone humide
- Réduire la dépendance énergétique en limitant les consommations énergétiques propres au territoire et en poursuivant la diversification du mix énergétique d'origine renouvelable locale
 - Améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements
 - Faciliter les économies d'énergie dans les nouvelles constructions
 - Permettre le développement de la filière solaire, sur les terrains artificialisés ou non valorisables en agriculture et sans intérêt écologique, en veillant à la bonne intégration paysagère des installations
 - Développer la filière bois énergie
- Concevoir un projet de territoire qui s'écarte des zones de risques et nuisances naturels ou d'origine anthropiques
 - Limiter le nombre de personnes soumise aux risques, en conditionnant l'ouverture de zones à l'urbanisation en l'absence de risques naturels majeurs ;
 - Protéger les champs d'expansion des crues et limiter l'imperméabilisation des sols pour réduire les risques d'inondation par ruissellement.
 - Limiter le développement à proximité immédiate des sites les plus vulnérables au risque incendie, maintenir et entretenir les pistes dédiées à la défense incendie (DFCI) ainsi que des zones tampons le long des lisières forestières
 - Limiter le développement résidentiel à proximité immédiate des sources de nuisances (risques industriels, technologiques, voies bruyantes, etc.)

Merci de votre attention et de votre participation

